

veau gouvernement, adopterait ordinairement la politique du gouvernement qu'il représente? R. Un bon fonctionnaire, y compris les fonctionnaires diplomatiques, n'a rien à voir avec la politique du gouvernement. Sa tâche est d'appliquer la politique du gouvernement du jour, quelle que soit cette politique. S'il ne peut agir ainsi, il ferait mieux de démissionner.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Avant de nous ajourner, je vous relirai, si vous le permettez, certains extraits de la lettre envoyée à M. Harris, le secrétaire parlementaire des Affaires extérieures. Celle-ci est en date du 6 mai et signée par M. Pearson. Elle nous éclairera sur la conduite de nos prochaines réunions.

3. Comme nos crédits ont été déferés au Comité, celui-ci estimera peut-être que sa première besogne est de les étudier. D'après moi, cependant, le Comité serait mieux avisé de remettre la discussion de nos crédits au début de juin. Une des tâches du Comité sera de comparer nos crédits de cette année avec nos dépenses de l'an passé. Néanmoins, nous ne serons pas en mesure, avant le commencement de juin, de soumettre au Comité le rapport des dépenses de l'an passé. Sans ces chiffres, le Comité devrait comparer les crédits de cette année avec ceux de l'année dernière, ce qui ne serait pas du tout satisfaisant, car les chiffres pour l'an passé n'incluent pas les crédits supplémentaires et, naturellement, n'indiquent que les sommes votées, et non le montant dépensé.

5. Peut-être serait-il à propos, à la prochaine réunion, que je discute avec le Comité le rapport annuel du ministère, qui est rédigé en mon nom.

6. Le Comité trouverait peut-être bon, alors, d'examiner les divers aspects du travail du ministère, tels qu'ils sont exposés dans le rapport annuel, et qui n'ont aucune relation directe avec la discussion de nos crédits. Par exemple, le Comité apprécierait sans doute l'occasion de rencontrer M. Chance, afin d'étudier le travail de la division consulaire, et M. MacDermot, pour se renseigner sur celui de la division du personnel.

7. J'imagine que le Comité sera intéressé à la division des renseignements, mais je propose qu'il discute cette affaire seulement lorsque nous aurons pu lui fournir les chiffres complets sur les dépenses de l'année dernière.

8. Ce programme suffira peut-être au Comité jusqu'à la fin du mois, alors que paraîtra probablement notre rapport sur les Nations-Unies. Sans doute voudra-t-il alors aborder cet exposé. L'an passé, M. Coldwell a avisé que le meilleur moyen d'étudier un tel rapport était d'y procéder chapitre par chapitre.

9. Au cours de l'interrogatoire des témoins du ministère, les membres du Comité pourraient poser certaines questions auxquelles ne peuvent convenablement répondre des fonctionnaires. Si la chose arrivait, M. Bradette pourrait conseiller que ces questions soient tenues en suspens, en attendant une réunion à laquelle vous serez présent.

Jusqu'ici, nous avons été assez heureux d'avoir avec nous M. Harris, mais à mon avis nous étions parfaitement justifiés d'inscrire cela au rapport.

10. Nous avons désigné M. Hume Wright, de mon bureau, comme officier de liaison entre le ministère et le Comité, et je vais lui demander de se tenir activement en contact avec vous.

Le PRÉSIDENT: Je crois que les membres du Comité s'entendront sur la teneur de cette lettre?

Les autorités du ministère des Affaires extérieures pourraient trouver singulier que nous nous réunissions ainsi le lundi soir, mais c'est dû au fait que tant de nos membres se sont engagés à assister aux réunions d'autres comités dans le cours